

# EFFETS SUR L'AGRICULTURE

## Impacts

L'impact du projet est limité grâce à l'aménagement sur place.  
L'emprise totale sur le parcellaire agricole est estimée à environ 20 ha.



## Principes de mesures

Le Département a obligation de prendre en charge les dommages subis par la profession agricole.  
Des échanges amiables pourraient s'opérer de part et d'autre du projet pour réduire les temps de parcours.  
Les accès aux parcelles sont rétablis.  
Les réseaux de drainage et d'irrigation sont restructurés.  
Les prélèvements fonciers donnent lieu à des indemnités aussi bien pour les propriétaires que pour les exploitants.

